



Rapatriement sur la France

Par **EyminS**, le **10/09/2010** à **01:30**

Bonjour,rnrnAprès un divorce sur l'Allemagne l'an dernier, j'ai joué ma dernière carte. J'ai pris mes économies et immigré en Nouvelle Zélande où je voulais toujours venir, un ami m'a servi de sponsor. Maintenant, les choses se compliquent car, après un an et demi, toujours pas de boulot, voilà qu'il m'a foutu dehors, hors il me sponsorisait pour le visa emploi qui, lui, se termine le 02.10.2010. Il m'a fait savoir qu'il n'était pas près de m'aider à renouveler mon visa, juste 3 semaines avant l'expiration de mon contrat actuel. Je ne vois donc qu'un rapatriement sur la France qui est mon pays d'origine. J'ai contacté mon ambassade à Wellington pour mettre en route un rapatriement, je n'ai aucune ressources financières mais je suis venue ici avec mes 3 chats depuis l'Allemagne. Ils m'ont aidée à passer un cap difficile et sont mes fidèles compagnons. Je n'aimerais pas les perdre et voudrais bien les faire rapatrier avec ma personne. Je sais que cela se fait, mais j'aimerais connaître tous mes droits. Je ne peux vraiment rien payer, je suis absolument désolée, je n'ai plus rien.rnrnDans la attente de vos nouvelles, je vous prie de croire madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées et me réjouis pour toutes aides. Remerciements anticipés.

Par **mimi493**, le **10/09/2010** à **06:23**

C'est une légende le fait que l'ambassade peut payer votre rapatriement en France.rnIl n'y a que si votre cas est d'une exceptionnelle gravité et sous garantie d'un remboursement ultérieur qu'ils avanceront l'argent.rnrnPuisque vous travaillez, vous devez avoir les moyens de rentrer ou demander de l'argent à votre famille, aux amis, ou retrouvez un travailrnSinon, attendre l'expulsion aux frais de l'état d'accueil mais les chats, eux, ne seront pas expulsés ...